

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1174\_ART\_RD29E2\_LES-ROUSSES**  
Portant réglementation de la circulation  
sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

**VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

**VU** la demande de l'entreprise DI LENA AND CO représentée par M. Martial DE HATTEN, domiciliée 4 bis rue de l'Industrie – La Doye 39220 LES ROUSSES, en date du 08 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 29<sup>E2</sup> pendant les travaux de création d'une piste forestière sur le territoire de la Commune de LES ROUSSES ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur la **RD 29E2** est réglementée de la façon suivante :

<b>Période</b>	<b>Du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 22 septembre 2023.</b>
<b>Localisation</b>	<b>Du PR 3+0400 au PR 3+0500 (Route du Lac).</b>
<b>Restrictions</b>	<b>Circulation interdite à tous les véhicules de 08h00 à 18h00.</b> <i>Les horaires sont donnés à titre indicatif. Ils seront ajustés en fonction de l'avancement du chantier.</i>

**ARTICLE 2** L'itinéraire de déviation entre LES ROUSSES et LE VIVIER DE BOIS D'AMONT dans les deux sens est fixé comme suit :

- RD 29E1 jusqu'au giratoire du Noirmont
- RD 415 jusqu'au carrefour de la rue de l'Auvergne

**ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise DI LENA AND CO, 4 bis rue de l'Industrie, La Doye, 39220 LES ROUSSES, sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

**ARTICLE 4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à MM les Maires de LES ROUSSES et BOIS D'AMONT, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

**ARTICLE 6** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Signature de l'arrêté**





# Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-9

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14-09-2023

ID : 039-223900010-20230914-ARR\_2023\_1174-AR

N° 14024\*01

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Dénomination : DI LENA AND CO

Adresse : 4 bis rue de l'Industrie - La Doye

Code postal : 39220 Localité : LES ROUSSES Pays : FRANCE

Nom contact : DE HATTEN Prénom contact : Martial

Téléphone : 06 73 87 96 22 Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : mdehatten@dilena.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Rue du Lac (selon plans)

Code postal : 39220 Localité : LES ROUSSES

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : Création piste forestière

Date prévue de début des travaux : 14 septembre 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 8

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 8 Date de début de réglementation 14 septembre 2023

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  (pas concerné) Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

## Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds 

Stationner

véhicules légers poids lourds 

Dépasser

véhicules légers poids lourds 

Vitesse limitée à : \_\_\_\_\_ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

---



---



---

Autres prescriptions :

---



---



---

## La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Numéro d'affaire : \_\_\_\_\_

Fait à : Les RoussesLe : 8 septembre 2023Nom : DE HATTENPrénom : MartialQualité : Président

(DAC\_P2\_V5\_v1.00)


**DI LENA And Co SAS**

4 bis rue de l'Industrie

LA DOYE

39220 LES ROUSSES

Tél. : 03 84 33 39 05